Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 029-242900751-20251203-2025_063_BC-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUREAU COMMUNAUTAIRE
séance du 02 décembre 2025

Délibération N°2025-063-BC

Date de convocation : 26 novembre 2025

Membres du bureau en exercice : 9	Présents : 7	Votants : 7

Subventions aux manifestations d'intérêt communautaire 2025 - Centre d'Animation Locale de Commana, Guimiliau et Locmélar

L'an deux mil vingt-cinq, le 02 du mois de décembre à 16 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents	Mme HENAFF Marie Claire M. JEZEQUEL Jean M. BODIGUEL Robert M. MIOSSEC Gilbert M. DUFFORT Jean-Philippe M. GILET Yves-Marie
Absent(s) excusé(s)	Mme CLAISSE Laurence Mme GUILLERM Babeth

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. JEZEQUEL Jean

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes encourage et soutien le développement d'animations communautaires.

Ainsi, il est proposé d'accompagner les organisateurs dans la limite d'une enveloppe budgétaire annuelle globale de 35 000 €.

Suite à une première commission tenue en juin 2025, l'enveloppe restante s'établit à 16 150 € pour l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 029-242900751-20251203-2025_063_BC-DE

Au regard de la demande formulée, la commission propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 283 € au profit du Centre d'Animation Locale de Commana, Guimiliau et Locmélar pour l'organisation d'une fête de Noël qui s'est déroulée le 30 novembre 2025 à Commana.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°123-11 en date du 22 février 2017 ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au Bureau Communautaire ;
Vu l'avis de la commission d'attribution des subventions réunie le 2 décembre 2025 ;
Après avoir entendu le rapport du Président ;

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :

- **Valide la subvention d'un montant de 283 € au profit du Centre d'Animation Locale de Commana, Guimiliau et Locmélar pour l'organisation d'une fête de Noël 2025.**

- **Autorise le Président ou son représentant à procéder au versement de la subvention.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 03 décembre 2025.

Le Secrétaire de séance,
Jean JEZEQUEL.

Le Président,
Henri BILLON.



